

31 - Renouvellement des Conseils Consultatifs d'Habitants (CCH) et évolution de leur charte et de leur règlement intérieur

Mme l'Adjointe ANDRIANTAVY, Rapporteur : Installés pour un mandat de 6 ans, les actuels Conseils Consultatifs d'Habitants (CCH) seront renouvelés à la fin de cette année 2014. Depuis 2009, conformément à la charte et au règlement intérieur approuvés par le Conseil Municipal du 6 novembre 2008 précisant leur rôle et leurs modalités de fonctionnement, les 13 CCH sont des outils d'aide à la décision politique et d'amélioration du dialogue entre les habitants, les élus et les services. Leurs membres contribuent, dans l'intérêt général, à améliorer la qualité de vie des habitants en permettant de faire émerger des propositions d'amélioration des politiques publiques, d'impulser et de participer à des projets.

Le renouvellement du mandat des CCH constitue une double opportunité. d'une part, pour tracer un nouvel avenir à ces instances en allant vers plus de démocratie participative aujourd'hui indispensable à la gestion d'un territoire, d'autre part, pour intégrer la constitution et la mise en place des conseils citoyens, imposée par la loi Lamy relative au Contrat de ville.

Aussi, dans le cadre de ce contexte et après ce premier mandat, il est apparu nécessaire de faire évoluer la charte et le règlement intérieur des CCH.

Présentation du projet

L'évolution de la charte et du règlement intérieur des CCH proposée est le fruit d'un processus collaboratif associant les membres des CCH.

Cette charte présente les grands principes de fonctionnement des CCH, le règlement intérieur précise les éléments de cette charte et fixe les modalités de fonctionnement de ces instances au quotidien.

Ce qui ne change pas :

- La dénomination des instances participatives de quartier
 - Maintien de la dénomination actuelle «Conseils consultatifs d'habitants» (CCH).
- La gouvernance / Organisation
 - Désignation d'un élu référent, membre de droit du CCH pour chacune des instances.
- La durée du mandat des membres
 - Maintien de la durée actuelle, 6 ans.

Ce qui évolue :

- Les territoires
- 8 CCH (au lieu de 13 actuellement) avec élargissement aux périmètres suivants :
- CCH Battant / Boucle / Chapelle des Buis ;
 - CCH Bregille / Prés de Vaux / Clairs-Soleils / Vareilles ;
 - CCH Saint-Ferjeux / Rosemont / Grette / Butte / Velotte ;
 - CCH Montrapon / Montjoux / Fontaine Ecu / Montboucons / Tilleroyes

- La gouvernance / Organisation
 - Mise en place d'un coordinateur du CCH (en lieu et place du Président actuel) ;
 - Suppression des commissions et mise en place d'ateliers au sein des CCH en fonction des projets travaillés et des thématiques en réflexion.
- Le budget participatif
 - Fixation d'une enveloppe identique pour chaque CCH (500 €) destinée au fonctionnement des instances et d'une enveloppe commune (d'un montant d'environ 70 000 €) avec mise en place d'une commission statuant sur les projets et montants à retenir.
- La communication
 - Création d'une page dédiée aux CCH dans le magazine municipal «Besançon Votre Ville» en lieu et place du hors série «Journal des instances» ;
 - La charte graphique est à revoir mais on maintient la base actuelle et évolution du symbole.

Les nouveautés :

- Mise en place / recrutement
 - Mise en place d'un collègue «Jeunes» ;
 - Les membres seront tirés au sort sur des fichiers élargis.
- La gouvernance / Organisation
 - Une visite de secteur annuelle composée des membres de l'instance, d'élus municipaux et de techniciens est organisée par chacun des 8 CCH.
- La communication
 - Une page Facebook administrée par le Service démocratie participative est créée
 - Une rencontre annuelle inter-CCH dans le cadre d'une journée de la Démocratie participative est mise en place.

Telles sont les diverses évolutions proposées en matière de charte et règlement intérieur des Conseils Consultatifs d'Habitants.

Pour ce qui concerne les conseils citoyens et leur articulation avec les CCH, il est prévu que le conseil citoyen prenne la forme d'un groupe intégré au CCH pour les périmètres et domaines de compétence concernés.

A ce stade, un échange avec l'Etat étant nécessaire, cette proposition d'organisation est actuellement évoquée avec M. le Préfet, notamment au regard de la composition des listes des membres.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver les dispositions de la charte et du règlement intérieur des Conseils Consultatifs d'Habitants.

«M. LE MAIRE : On a déjà rencontré à plusieurs reprises les CCH.

M. Julien ACARD : Monsieur le Maire, l'un des principaux reproches que l'on fait souvent à la démocratie participative, c'est qu'elle n'est pas suffisamment représentative. Et ça se constate à Besançon comme dans d'autres villes, on a eu l'occasion d'en discuter ensemble en commission. D'une part on va concentrer souvent les mêmes profils, c'est-à-dire plutôt des gens instruits, déjà investis dans la vie de la cité, que ce soit par leur investissement associatif ou leur activité professionnelle et d'autre part

parce qu'on manque cruellement de jeunes, de femmes et de chefs d'entreprise. Et malgré tout, tous ces publics doivent pouvoir contribuer à la vie de leur quartier et donner leur avis sur leur ville. J'ai bien entendu en commission la volonté partagée de Mme ANDRIANTAVY et de M. POULIN d'aller au-devant de ces publics pour les mobiliser et j'espère que leur action aura beaucoup de succès, auquel cas les Bisontins et les Bisontines se détourneront de ces structures qui peuvent parfois apparaître comme trop élitistes. Enfin nous espérons que la création d'une commission statuant sur la pertinence et les montants des projets alloués aux CCH, à laquelle nous espérons pouvoir siéger, empêchera le financement par la collectivité d'événements qui tiennent davantage aux associations locales que du rôle des CCH, comme cela a pu être le cas lors de l'ancienne mandature.

Sur ce rapport nous nous abstiendrons dans l'attente des premiers résultats sur lesquels nous serons très vigilants mais il me semble pouvoir dire que ça va dans le bon sens, comme je l'ai déjà dit en commission.

Mme Marie-Laure DALPHIN : Les 13 CCH de Besançon ont fonctionné pendant le dernier mandat avec des difficultés reconnues, à savoir essentiellement une fréquentation insuffisante. Le nom «CCH» n'est pas connu des habitants et l'entité, le rôle, les objectifs sont mal définis. Vous-même parfois parlez conseil de quartier tellement Conseil Consultatif d'Habitants n'évoque rien à personne. Le CCH est censé représenter l'expression au sens propre de la citoyenneté depuis 1996, créer une démocratie de proximité participative. Aujourd'hui les Bisontines et les Bisontins ont cru à un meilleur dialogue entre eux et la Municipalité à un développement du pouvoir consultatif. Combien de projets ont été suivis de fait ? Quelle réponse a été donnée aux propositions ? Certains ont été suivis mais pour les autres ? Le constat admis par la plupart est un constat d'échec de fonctionnement. La nécessité s'impose donc de revoir la charte. Pour cela vous avez consulté les représentants des CCH pendant l'été, ils ont travaillé une journée, des soirées avec Mme ANDRIANTAVY, adjointe à la démocratie participative. Que constatent-ils aujourd'hui à la lecture de ce que vous leur soumettez ? Un projet ignorant les propositions relevées lors de ces séances de travail. On vous demande de changer de nom par exemple. Réponse négative. De 13 vous passez à 8 CCH, ce qui fait des grands territoires, regroupant des quartiers aux identités et aux problématiques très différentes. Comment une personne peu habituée à s'exprimer va-t-elle le faire au milieu de 80 personnes constituant chaque assemblée ? Et pour ceux qui s'exprimeront un peu trop, un peu plus de 5 mn, la parole leur sera-t-elle retirée ? La taille des CCH actuelle est trop grande. Il n'y a pas de liaison non plus de transport en commun inter-quartiers le soir pour aller aux réunions. Sortir à pied le soir est compromis maintenant dans notre ville par l'accroissement de l'insécurité. On entend parler de cela (réactions). On l'entend, c'est ce qu'on nous dit, difficile d'aller à une réunion dans l'autre quartier.

Concernant les jeunes, Mme l'Adjointe a proposé de les informer au pied d'immeubles. Nous pensons qu'ils ne viendront pas dans une assemblée, il est vrai, aux têtes blanches plutôt. Donc pour eux nous souhaiterions une écoute attentive et privilégiée qui devrait être organisée en parallèle. Comment se feront les réponses aux propositions faites par les ateliers ? Comme a dit une dame lors de la dernière réunion que vous avez organisée en octobre : «on attend toujours». Nous craignons une nouvelle déception et la désertion des CCH qui ont vocation à favoriser le rapprochement des habitants, les faire participer à la vie de leur quartier, faciliter l'intégration, favoriser l'écoute mutuelle. Donc revoyons ensemble cette nouvelle charte si vous le voulez bien.

M. Pascal BONNET : Marie-Laure DALPHIN a dit l'essentiel et on a eu l'occasion de débattre en commission. Je voudrais juste dire que j'avais en commission demandé si un bilan a été fait, une évaluation, un état des résultats des CCH du mandat précédent. On m'a répondu quelque chose d'assez complexe et on m'a dit qu'on m'enverrait le document. On a en effet reçu des documents qui datent de 2012 et une synthèse de 2013 mais je n'appelle pas ça un bilan de mandat. J'aurais voulu un bilan 2014 qui expliquait un peu comment avaient fonctionné ou pas fonctionné les CCH et qui motivait ces choix d'évolution des CCH et de la nouvelle charte. Je rejoins aussi Marie-Laure DALPHIN sur le fait que ces quartiers gigantesques ce ne sont plus des quartiers, peut-être que ça permettra aux comités de quartier de reprendre leur place d'identité de quartier parce que là il n'y a plus d'identité de quartier, c'est pire que la réforme territoriale là.

M. LE MAIRE : Heureusement que l'exagération ne tue pas parce que vous seriez mal !

M. Laurent CROIZIER : Monsieur le Maire, nous pensons que la consultation ou la co-construction ne sont pas parmi les points forts de la Ville. Le temps où le pouvoir politique décide sans concertation des citoyens est révolu, rappelons-nous la consultation sur l'emplacement de la gare TGV, la consultation des conseils d'école -ça je l'ai en travers de la gorge-, finalement vous reconnaissez qu'il y a beaucoup d'efforts à faire puisque dès la première phrase du préambule de la charte dont nous discutons, vous précisez «faire progresser la démocratie participative est une ambition forte de la Ville», vous n'utilisez donc pas «améliorer» mais «progresser», ça veut tout dire. Il y a effectivement beaucoup d'améliorations à apporter dans les relations entre les élus, les services, les CCH. En juin dernier, et je n'ai pas préparé avec Mme DALPHIN, donc on a eu les mêmes retours, vous avez réuni les membres des CCH pour leur présenter leur pré-projet, il se trouve que 4 mois plus tard vous leur présentez le projet définitif identique à quelques virgules près, sans avoir tenu compte de leurs propositions de modifications, même celles ayant fait l'objet d'un consensus. Sur certaines mesures du dossier, plus précisément le découpage géographique des CCH, pour nous les zones étaient déjà trop grandes et vous choisissez de réduire encore le nombre de CCH de 13 à 8 et sans véritable unité, avec des problématiques différentes, nous pensons que cela ne va pas dans le sens de l'amélioration du fonctionnement.

Au niveau du budget je pense qu'en théorie, hormis une enveloppe de fonctionnement, les CCH ne devraient pas avoir de budget. Les actions des CCH sont soit de l'aménagement : aménagement de mobilier urbain, voirie, signalisation, soit de l'animation de quartier. Dans les deux cas, soit l'animation que propose le CCH est utile, c'est-à-dire qu'il améliore les conditions des Bisontins, auquel cas la Ville doit les mettre dans ses projets pour les années à venir et s'il s'agit d'animation le budget est à prendre sur un budget plus global lié aux animations des quartiers et de la Ville. En ce qui concerne les collèges, j'ai envie de dire sont-ils nécessaires ? Je n'imagine pas une seconde qu'on puisse refuser à un Bisontin de s'impliquer dans notre ville au sein du CCH de son quartier. Donc en conclusion nous sommes très perplexes sur ce texte qui manque d'ambition et qui ne répond pas aux problèmes que les CCH ont rencontrés lors du dernier mandat. Le gros reproche que nous vous faisons c'est que trop souvent vous confondez consulter avec informer, consulter c'est ajuster, c'est tenir compte des remarques, c'est les accepter parfois ou les refuser mais c'est justifié mais pour consulter, pour co-construire il faut être capable d'accepter d'avoir tort, de s'être trompé, il faut accepter que des citoyens puissent modifier vos projets et accepter que ceux qui ont un avis différent du vôtre n'ont pas forcément tort. Merci.

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY : Je vais essayer de répondre globalement à toutes les critiques qui ont été formulées. Donc comme vous l'avez dit, la démocratie participative et notamment les CCH, qui sont un des leviers de cette démocratie participative mais pas le seul levier, sont une priorité. Vous avez évoqué divers problèmes, vous avez parlé de la nécessité des collèges, je reviendrai là-dessus, oui c'est une nécessité parce que si nous voulons, comme vous le souhaitez vous également, avoir une représentativité qui corresponde aux composantes des quartiers tant au niveau social qu'au niveau culturel qu'au niveau générationnel, nous sommes bien obligés, à un moment donné, nous, d'intervenir pour pouvoir justement essayer d'équilibrer toutes les demandes qui sont faites, d'où le choix de ces collèges qui permettra d'une part de faire rentrer un public qui n'a pas l'habitude de participer aux débats d'ordinaire. Ce public on le trouve notamment dans les quartiers prioritaires, ce sont des personnes qui ne sont pas forcément inscrites sur les listes électorales ou qui sont étrangères, qui ne peuvent pas voter, donc qui n'ont pas la parole lors de ces grands rendez-vous citoyens lors des élections. Donc l'occasion est justement de leur permettre de participer à la vie de la cité à travers l'entrée de ces CCH. Et pour ce faire nous avons l'intention de «mettre le paquet» si je puis dire sur le recrutement en allant dans ces quartiers, oui, en pied d'immeubles en allant faire de l'information auprès de ces personnes qui ont besoin d'être sollicitées parce qu'elles ont des choses à dire concernant la vie de leur quartier.

Quant aux jeunes, ce n'est pas forcément l'information en pied d'immeubles qui va les faire venir, on le reconnaît, certes. C'est la raison pour laquelle nous allons travailler étroitement avec la délégation de la vie des quartiers et que nous allons mobiliser toutes les structures qui touchent de près ou de loin ces jeunes, donc les maisons de quartier avec les animateurs jeunesse, le CROUS, le Centre 1901, la Maison de l'Étudiant, les lycées d'enseignement général mais aussi d'enseignement professionnel puisqu'on aimerait bien que dans ces collèges jeunes entrent non seulement des étudiants mais aussi des jeunes qui sont en apprentissage ou déjà engagés dans la vie professionnelle. Donc un effort particulier va être

fait sur le recrutement pour pouvoir les faire entrer. Vous parliez du budget, vous disiez qu'il n'y avait pas nécessité d'un budget. Eh bien je pense que si on supprimait le budget des CCH nous aurions vraiment une levée de boucliers parce que les membres des CCH veulent ce budget mais il est vrai qu'il convient de le gérer peut-être de manière plus rationnelle que ça ne l'a été jusqu'à présent, d'où la proposition de créer une enveloppe commune qui va obliger les CCH à réfléchir sur des projets qu'ils présenteront dans une commission, chacun pourra statuer sur ces projets et si l'enveloppe allouée n'est pas suffisante pour financer ces projets qui seront mûrement réfléchis et décidés collectivement, ils pourront voter. Donc je pense que malgré tout le budget pour les CCH reste une nécessité.

Vous disiez tout à l'heure que l'on ne consultait pas, que simplement on informait. Parfois oui certes on informe mais souvent on consulte et je dois dire qu'au cours de ce mandat il y a des nouveautés comme par exemple le fait d'avoir invité les membres des CCH actuels et futurs membres des conseils citoyens à siéger dans un comité de pilotage, comité de pilotage qui a pour mission d'élaborer un contrat de ville. Alors si vous n'appellez pas ça de la participation citoyenne, dites-moi comment ça s'appelle, moi je pense que c'est un progrès. Nous n'étions pas parfaits et certes demain nous ne le serons pas non plus mais en tout cas notre exigence c'est d'aller vers plus de participation, d'essayer de donner les moyens techniques, la volonté de pouvoir faire fonctionner ces instances comme elles le méritent. J'en profite en passant pour remercier les personnes des CCH qui sont venues assister à ce conseil et celles qui s'engagent régulièrement depuis longtemps dans le cadre de ces conseils. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions, il y en avait beaucoup.

M. LE MAIRE : M. CROIZIER veut peut-être reposer une question ?

M. Laurent CROIZIER : Vous me tendez une perche magnifique en parlant des comités de pilotage. Alors comité de pilotage, comité de suivi, c'est très bien quand on y croit et qu'on fait pour que ça fonctionne. Je reprends la dernière ligne du comité de suivi des rythmes scolaires, il est précisé «que ces comptes rendus -en parlant des comptes rendus de la commission- n'ont pas vocation à être diffusés dans les conseils d'école». Donc moi j'ai trouvé scandaleux que cette phrase puisse être à la fin d'un rapport d'un comité de suivi, parce que c'est de cela dont il s'agit et d'ailleurs je pense qu'il faudra se justifier par rapport à cette phrase.

M. LE MAIRE : Vous poserez la question à l'Adjoint et il vous répondra.

A propos de ce rapport, quels sont ceux qui sont contre ? 11. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? 2. Ce rapport est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (11 contre, 2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 14 novembre 2014.